

Le 27 mars 2018

Monsieur Michel Sanschagrin
Président du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance automobile
400, boulevard Jean-Lesage, local 265
Québec (QC) G1K 8W1

Objet : Cotisations d'assurance proposées pour 2019 à 2021

Monsieur Sanschagrin,

L'Institut canadien des actuaires (ICA) tient à vous remercier d'avoir porté cette consultation à son attention. Vous vous rappelez sans doute qu'en 2015, nous vous avons fait part de nos commentaires au sujet des cotisations proposées pour les années 2016 à 2018. Nous avons donc consulté nos membres ayant participé à la rédaction de ces commentaires, qui nous ont confirmé qu'ils approuvaient les aspects actuariels de l'approche utilisée pour déterminer les cotisations proposées et qu'ils appuyaient l'orientation adoptée dans le document de consultation.

Par ailleurs, en ce qui concerne vos interrogations sur l'incidence que la Norme internationale d'information financière (IFRS) 17 pourrait avoir sur la Société de l'assurance automobile du Québec, nous sommes conscients que la révision des normes comptables aura une incidence importante sur la totalité des entités d'assurance concernées. Le Conseil des normes actuarielles (CNA) et la Direction de la pratique actuarielle de l'ICA élaborent actuellement des normes de pratique et du matériel d'orientation, afin de faciliter le travail des membres de l'ICA qui voudront appliquer les nouvelles normes avant la date de mise en œuvre prévue qui est fixée en janvier 2021.

Le CNA examine la Norme internationale de pratique actuarielle 4 (NIPA 4) pour déterminer la meilleure façon de l'intégrer aux normes canadiennes. On s'attend que cet examen entraîne des révisions considérables aux normes de pratique de l'ICA, et que certaines parties soient déplacées vers les notes éducatives. La NIPA 4 subit aussi des changements de dernière minute, ce qui complique encore plus le processus de révision. Cela étant dit, nous prévoyons présenter un exposé-sondage pour fins de consultation auprès des membres de l'ICA plus tard ce printemps.

L'ICA a mis sur pied une Commission directrice sur la norme IFRS 17 afin de coordonner les activités à cet égard à l'échelle de l'organisme, ce qui comprend l'examen des notes actuarielles internationales produites par l'Association actuarielle internationale, l'objectif étant de faciliter la mise en œuvre de la norme IFRS. De plus, la Commission des normes comptables internationales (assurance) travaille à la préparation d'une note éducative, celle-ci étant aussi prévue plus tard ce printemps, laquelle recensera les principales différences dans l'évaluation

du passif des contrats en vertu de la norme IFRS 17, par rapport à la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) actuelle.

En raison de ces développements, nous estimons qu'il serait prématuré de commenter l'incidence de la norme IFRS 17 avant l'achèvement et l'approbation des normes de pratique et du matériel d'orientation.

Encore une fois, nous vous remercions d'avoir sollicité nos commentaires sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Sanschagrin, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente de l'Institut canadien des actuaires,

[signature originale en dossier]

Sharon Giffen